

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 10 MARS 2014 A 20 HEURES 30.**

010

<u>Présidente</u>	:	Mme Devaux
<u>Présents</u>	:	Mme Devaux, Mr Lefèvre, Mr Bigot, Mr Brunet, Mr Jusselain, Mr Lemaître, Mme Pontouis, Mme Cochet, Mr Guillet, Mr Thegner, Mr Chessé, Mr Boussin, Mme LEHEC, Receveur municipal
<u>Absents</u>	:	Mr Taugourdeau, excusé, Mme Lemoine, excusée, Mr Hamon, excusé.
<u>Convocations expédiées le</u>	:	03/03/2014
<u>Compte-rendu affiché le</u>	:	17 /03/2014

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

. COMPTE DE GESTION COMMUNE 2013 :

Le Conseil Municipal l'**APPROUVE à l'unanimité** et **DONNE quittus** à Madame le Receveur Municipal.

. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013 :

Présenté par Monsieur Lefèvre, 1^{er} Adjoint,

Fonctionnement	Dépenses	:	625 763.41 €
	Recettes	:	871 031.92 €
soit un excédent de clôture de		:	+245 268.51 €
avec la reprise de l'excédent 2012:		:	+ 75 203.63 €
soit un excédent total 2013 de		:	+ 320 472.14 € à reprendre au BP 2014
Investissement	Dépenses	:	231 439.73 € avec 58 909€ de R à R
	Recettes	:	275 480.20 € avec 18 000 € de R à R
soit un excédent de clôture de		:	+ 44 040.47 €
avec la reprise de l'excédent 2012:		:	+ 81 053.37 €
soit un excédent total 2013 de		:	+125 093.84 € à reprendre au BP 2014.

Le Conseil Municipal l'**APPOUVE à l'unanimité**.
(Madame le Maire étant sortie).

. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que celui-ci présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

	:	+ 75 203.63 € en 2012,
au titre de l'exercice arrêté de	:	+ 245 268.51 €
soit un résultat à affecter de	:	+ 320 472.14 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 0

Solde des restes à réaliser en investissement : - 40 909 €

. DECIDE l'affectation de : 220 472.14 € au compte 1068
le solde, soit la somme de : 100 000.00 € serareportée au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET UNIQUE COMMUNE 2014 :

Equilibré en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement	:	890 240.00 €
Investissement	:	444 007.98 € en reprenant les restes à réaliser

Le Conseil Municipal,

- **ARRETE** la liste des subventions et des participations telles qu'inscrites au budget,
- **VOTE** le budget (11 voix pour, 1 abstention) et
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents y relatifs.

IMPOSITIONS 2014 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, du foncier bâti, et du foncier non-bâti en 2014, les taux restant donc inchangés comme suit :**
 - **taxe d'habitation** : **16.97 %**
 - **taxe foncier bâti** : **27.14 %**
 - **taxe foncier non bâti** : **38.17 %**
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

AVIS SUR ARRET DE PROJET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU GRAND SAUMUROIS :

Madame le Maire que ce dossier était consultable en mairie et sur le net et que chacun a été Invité à le consulter.

Outil de mise en cohérence des politiques de l'habitat, du transport, du développement économique, le SCOT doit permettre aux acteurs locaux d'organiser le développement et l'aménagement en déterminant l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Le SCOT est composé des documents suivants :

- Le rapport de présentation,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui regroupe les dispositions prescriptives et les recommandations du SCOT.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT du Grand Saumurois débattu le 12 avril 2013, s'articule autour de 3 axes fondamentalement liés :

AXE I : Amplifier l'attractivité du Grand Saumurois, dans le bassin ligérien et inter région

- . Confirmer l'économie de production, de biens et de transformation,
- . Développer l'économie de l'innovation à l'appui de Saumur,
- . Améliorer les échanges et connecter aux territoires.

AXE II : Faciliter les conditions de vie pour les saumurois et ceux qui s'y installent

- . Accueillir en proximité et en variété,
- . Réinvestir les centres, les villes et les bourgs,
- . Bénéficier de services pour le bien vivre du quotidien.

AXE III : Valoriser les patrimoines culturels et vivants du Grand Saumurois

- . Préserver les ressources fondamentales,
- . Dynamiser l'économie des patrimoines,
- . Fonder un urbanisme producteur de sens et d'usages.

Ce projet se traduit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) sous forme de dispositions d'urbanisme lesquelles sont organisées en 2 grands chapitres :

1^{ère} partie : Les grands équilibres du développement :

- . Affirmer un rôle à tous,
- . Réinvestir les territoires et leurs centres de vie,
- . Concevoir un urbanisme positif,
- . Garantir les ressources de l'environnement,
- . Créer les conditions d'une mobilité attractive.

2^{ème} partie : Les thèmes du développement :

- . Conforter l'économie de production,
- . Animer par l'économie résidentielle,
- . Rénover et diversifier l'habitat.

La commune de Saint Martin de la Place est sollicitée pour émettre un avis au projet d'arrêt du SCOT, au même titre que les personnes publiques comme l'Etat, les chambres consulaires, le Conseil Régional, le Conseil Général notamment. Le dossier sera ensuite soumis à enquête publique, puis sera approuvé. A l'issue de cette procédure, le SCOT s'appliquera aux différents documents de planification et d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Vu la délibération du 29/03/2005 portant sur la prescription de la révision du SCOT et notamment les modalités de la concertation prévue par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et dressant le bilan du schéma directeur saumurois et le programme d'études de la révision du SCOT,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013094-0007 en date du 04/04/2013, portant modifications statutaires, et notamment intégration de la communes Loire-Longué,

Vu l'article L.122-5 du code de l'urbanisme, emportant périmètre du SCOT à l'ensemble des membres de la structure porteuse de compétence,

Vu l'article L.122-1-9 du code de l'urbanisme disposant que le document d'orientations et d'objectifs du SCOT (DOO) comprend un document d'aménagement commercial, en référence à la loi modernisation de l'économie de juillet 2008,

Vu la délibération n°2013-07 du 12/04/2013 confirmant les modalités de concertation de la population,

Vu le rapport tirant le bilan de la concertation approuvé par délibération n°2013-17 du syndicat mixte du schéma directeur du grand saumurois,

Vu la délibération n°2013-18 du syndicat mixte du schéma directeur du grand saumurois adoptant le document d'aménagement commercial et l'incluant au dossier d'arrêt de projet du SCOT,

Vu la délibération n°2013-19 du syndicat mixte du schéma directeur du grand saumurois arrêtant le projet de SCOT et incluant le document d'aménagement commercial,

Considérant ce projet du SCOT Grand Saumurois transmis pour avis par le Syndicat Mixte par courrier du 26/12/2013 tel que stipulé dans l'article L 122-8 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 2 voix contre,
. EMET un avis favorable sur l'arrêt de projet du SCOT Grand Saumurois.

. DEVIS POUR TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA CROIX ROUGE :

Monsieur JOUSSELAIN donne lecture au Conseil Municipal des devis pour la réalisation de travaux de voirie et de pose de bordures face au numéro 6, Rue de la Croix-Rouge :

HARDOUIN : 4 755.50 € HT soit 5 706.60 € TTC

COLAS : 6 755.45 € HT soit 8 106.54 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise HARDOUIN, d'un montant de 4 755.50 € HT soit 5 706.60 € TTC,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INVESTISSEMENTS VOIRIE 2014 :

Considérant que les communes du territoire de la Communauté de Communes Loire-Longué souhaitent créer un groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux d'investissement de la voirie pour l'année 2014,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8 du chapitre III du titre II de la 1^{ère} partie, relatif à la coordination et au groupement de commandes,

Vu le projet de convention de groupement de commandes présenté et annexé à la présente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE son adhésion au groupement de commandes « investissement voirie 2014 »,**
- **APPROUVE la convention,** annexée à la présente, définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- **ARRETE le programme de travaux** suivant :
 - CR n°22 de la Clairegeaudière sur 1 200 m²
- **DESIGNE** Mr Joël JOUSSELAIN comme représentant titulaire et Mr Jackie BOUSSIN en qualité de représentant suppléant siégeant à la Commission de travaux du groupement dont la Commune de Vernantes est désignée coordonnateur,
- **AUTORISE Madame le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

. LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE EPICERIE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Canoës d'Anjou, en la personne de Mr Yannick MICHEL souhaite louer le local de l'ancienne épicerie, Rue des Mariniers, pour y transférer leur siège social afin d'avoir sur la commune un endroit qui leur serve de « vitrine ». Ainsi, ils pourront y avoir leur bureau et y recevoir leurs clients.

Ils loueraient la totalité du local : le commerce ainsi que le logement et le jardin situé à l'arrière du bâtiment. Ils arriveraient sur le site avec un nouvel associé à qui ils loueraient le logement. Il conviendrait donc de préparer un nouveau bail au nom des Canoës d'Anjou, Mr Yannick MICHEL, et d'y prévoir une clause leur permettant de sous-louer l'appartement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . **DÉCIDE de louer le local de l'ancienne épicerie aux Canoës d'Anjou à compter du pour une durée de**
- . **FIXE le prix de la location à 550 €/mois,**
- . **DÉCIDE de rédiger le bail correspondant avec une clause autorisant la sous-location du logement,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le bail correspondant ainsi que tous documents relatifs à cette location,**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

Exposé de Christophe LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, Tourisme, CCAS :

Il rend compte de la réunion préparatoire de la Fête du Vélo qui se déroulera le 29 juin prochain. Rien de nouveau pour cette manifestation si ce n'est le passage d'Anjou Vélo Vintage qui viendra des Rosiers sur Loire, St Clément des Levées et qui prendra un bac spécial au niveau de notre camping. Le bac habituel sera également disponible au port comme tous les ans. Durant cette réunion, il a été signalé le regret des cyclistes qui traversent la commune l'après-midi et généralement privés de fraises (toutes écoulées durant la matinée). En raison de la date tardive de cette journée Vélo 2014, l'achat de fraises sera encore plus difficile.

Au niveau du CCAS, Mr LEFEVRE rappelle que l'année dernière dans le cadre de l'opération « vu de mon clocher », la commune avait accueilli le CCAS d'Angers. Cette année, c'est la ville d'Angers qui accueillera notre CCAS, la date étant fixée au mardi 17 juin 2014. C'est le prochain CCAS qui prendra en charge l'organisation de cette sortie. Le vote du budget du CCAS est fixé au jeudi 20 mars 2014 à 11 heures. Une convocation sera adressée.

Exposé de Mr BIGOT, 2nd Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture :

Dans le cadre du Plan communal de sauvegarde, il avait été envisagé d'installer une sirène au niveau du clocher de l'église. Pris en charge par les services de l'Etat, une réunion sera organisée cet été et la pose devrait être faite en septembre (de manière à être la moins visible possible).

Les clés du nouveau local communal, très fonctionnel, ont été remises au Comité des Fêtes qui va transférer ses affaires vers le 20 mars. Le matériel plus délicat peut être mis en sécurité dans le bureau qui ferme à clé. Les clés du local de Mr Tournié seront donc restituées au 31 mars. L'atelier communal sis près de la station d'épuration sera vidé et les affaires seront également transférées Rue des 2 feux. Une réflexion devra être menée sur l'avenir de ce local sans eau, ni électricité.

Au camping, les travaux seront prochainement terminés.

Durant le printemps, les employés communaux s'occuperont du nettoyage de tous les massifs, des traitements « raisonnés », des trous à boucher dans la voirie et de la reprise des tontes. Ils passeront une journée à l'école afin d'y réaliser quelques travaux d'entretien. Pour le moment, malgré l'absence d'un employé communal, le travail est à jours mais d'ici quelques semaines, avec la reprise de la végétation, il faudra réfléchir à l'organisation du travail (faire appel à une entreprise ou embauche d'une personne sous contrat ?).

Exposé de Mr BRUNET, 3^{ème} Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication Bulletin Municipal :

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, une réunion a eu lieu avec la commune de Saint Clément et les représentants d'une association mettant à disposition des animateurs sportifs et Culturels. Ils sont intéressés par nos 2 communes. Les coûts estimatifs ont été ré-évalués à la hausse car ils estiment que l'embauche de 2 personnes sera nécessaire. Le planning des agents communaux travaillant à l'école, concernés par cette réforme, est en cours de réalisation. Les recherches pour trouver des animations intéressantes à des prix acceptables sont toujours en cours.

Presbytère : une réunion est organisée demain avec les représentants de Saumur Habitat.

Circuit pédestres en bordure d'Authion : les visites des agriculteurs (propriétaires et locataires concernés) sont en cours et les conventions pour la plupart ne sont pas encore signées.

. Exposé de Mr JOUSSELAIN 4^{ème} Adjoint, voirie :

Il rappelle la mise en place de radars pédagogiques Rue Dupetit-Thouars et route de Longué et rend compte des résultats. La moyenne de la vitesse est située entre 50 et 55 km/h.

Les plantations aux Graviers sont terminées il ne restera plus qu'à les entretenir. Il manque des copeaux et contact sera pris auprès de l'entreprise LAMY pour en acheter.

Contact a été pris pour que les employés communaux qui s'occupent des traitements fassent une formation « Certi phyto ».

Il rend compte, avec Mr BOUSSIN, de leur passage au salon du végétal où ils ont rencontré les fournisseurs communaux, notamment ceux de la prairie fleurie, ainsi qu'un nouveau présentant un autre système sous forme de kit. La prairie fleurie sera reconduite et des rosiers ont été plantés, comme prévu lors du dernier conseil, sur le rond-point et près du port.

Madame le Maire clôture le dernier conseil municipal de ce mandat en remerciant les conseillers municipaux de leur travail durant ces 6 années mais également pour certains conseillers sortants pour leur disponibilité durant 43 ans pour Mr GUILLET, 13 ans pour Mr LEFEVRE et Mme PONTOUIS.